qu’est ce que des royalties ? Merci

Pixabay [PD]

Notre réponse du 30/08/2016

Le dictionnaire **Ortolang** mis en place par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales donne la définition suivante des royalties :

A. – Redevance(s), ensemble de redevances dues, en échange d’un droit d’exploitation ou de passage, au propriétaire d’un terrain, au gouvernement d’un pays étranger par la société qui exploite un gisement (pétrolifère en particulier) sur ce terrain, dans ce pays ou qui y fait passer un oléoduc, un gazoduc.

Appétits alléchés par les « royalties » des puissances pétrolières (*Univers écon. et soc.*, 1960, p. 62-14).*Due à partir du moment où le pétrole est extrait en quantités commercialisables, la royalty peut être versée soit en espèces, soit en pétrole brut (…), soit en produits pétroliers* (Ayache1981).

B. – Redevance(s), ensemble de redevances dues, en échange d’un droit d’exploitation, à l’auteur d’une œuvre littéraire ou artistique, à un inventeur propriétaire d’un brevet par la personne physique ou morale qui exploite l’œuvre de cet auteur, la découverte de cet inventeur.

Pour compenser les droits énormes (royalties) *exigés par les possesseurs de brevets, on réduisait au minimum le temps de tournage* (Sadoul, *Cin.*, 1949, p. 224).

On retrouve ce terme utilisé le plus fréquemment dans le sens apporté par la seconde définition.

Source : http://www.cnrtl.fr/lexicographie/royalties

Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque Publique d’Information